

LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN A L'EPREUVE DES REGLES PRUDENTIELLES INHERENTES AUX DISPOSITIFS DE BALE

Dr. Selim OUALIKENE- Maitre de conférences «A»
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzo

Résumé : Face à une conjoncture mondiale caractérisée par une volatilité des taux de change, la chute brutale du prix des hydrocarbures et l'instabilité des marchés financiers, les autorités monétaires et financières algériennes ont estimé nécessaire de doter le système bancaire d'un nouveau cadre réglementaire de contrôle et de supervision en adéquation avec les règles prudentielles inhérentes aux dispositifs de Bâle. Notre contribution vise à montrer qu'en situation d'aisance financière, les importations massives et passives ont généré des pratiques préjudiciables à notre commerce extérieur, le développement du secteur informel alimentant l'évasion fiscale, le transfert illicite de devises à l'étranger affectant le système de contrôle des changes....L'analyse de l'impact du choc externe sur les indicateurs macro économiques (balance commerciale, balance des paiements, réserves de change, finances publiques, valeur du dinar...), nous a permis de faire ressortir que des mesures d'anticipation et de supervision ont été prises dans la perspective de garantir la stabilité du système bancaire par un meilleur encadrement étatique des importations, la généralisation des audits financiers et la multiplication des exercices de "stress- tests". L'étude empirique nous a permis de vérifier que pour soutenir et consolider le secteur bancaire en situation de contraction des liquidités, les autorités monétaires se sont efforcées à déployer diverses stratégies en couvrant trois champs d'intervention majeurs : la bancarisation des capitaux informels, le lancement d'un emprunt obligataire public national et des actions susceptibles de redynamiser la bourse d'Alger.

Mots clés : Banque d'Algérie, dispositifs de Bâle (règles prudentielles), supervision bancaire, commerce extérieur, exercices de stress-tests, globalisation financière, économie informelle.

Abstract: Facing a global economy characterized by a volatility of exchange rates, the sharp fall in oil prices and the instability of financial markets, the Algerian monetary and financial authorities considered it necessary to provide the banking system for a new regulatory framework control and supervision in line with the prudential rules inherent in Basel devices. Our contribution is to show that in a situation of financial ease, massive and passive imports generated practices affecting

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

foreign trade, the development of the informal sector supplying tax evasion, illegal transfer of currency abroad affecting the exchange control system ... the analysis of the impact of the external shock on macroeconomic indicators (trade balance, balance of payments, foreign reserves, public finance, value of the dinar ...) allowed us to emphasize that anticipatory and supervision measures were taken in view of guaranteeing the stability of the banking system through better state supervision of imports, the spread of financial audits and multiplication of stress testing exercises. The empirical study allowed us to verify that to support and strengthen the banking sector liquidity contraction situation, monetary authorities tried to deploy various strategies covering three major areas of action: the informal banking capital, launch of a national public bond marked and actions to reinvigorate the Algiers stock Exchange

Keywords: Bank of Algeria, Basel devices (prudential rules), banking supervision, foreign trade, stress-testing exercises, financial globalization, informal economy.

Introduction

Plus de cinq décennies après l'indépendance, l'économie algérienne hors- hydrocarbures reste faiblement intégrée aux chaînes de valeur mondiale.

Les pouvoirs publics ne peuvent plus ignorer l'ampleur des défis à affronter face à un environnement international des plus contraignants.

L'urgence des réformes structurelles est dictée par la nécessité de construire et diversifier une économie nationale déconnectée des hydrocarbures.

La structure des importations (financée à 95% par la rente pétrolière) est révélatrice des fragilités du secteur industriel (faibles niveaux d'investissement et de productivité) et de la vulnérabilité de notre agriculture (crise de performance durable susceptible d'hypothéquer notre sécurité alimentaire).

La chute brutale du prix des hydrocarbures sur le marché mondial des biens énergétiques depuis 2014 pose la problématique de la soutenabilité des finances publiques et de la viabilité du financement des besoins de l'économie nationale à long terme.

Face à une conjoncture mondiale caractérisée par une volatilité des taux de change et l'instabilité des marchés financiers, les autorités monétaires et financières algériennes ont estimé nécessaire de doter le système bancaire d'un nouveau cadre réglementaire de contrôle et de

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

supervision en adéquation avec les règles prudentielles inhérentes aux dispositifs de Bâle qu'il s'agira de présenter **dans une première partie**.

Dans un deuxième temps notre contribution vise à montrer qu'en situation d'aisance financière, les importations massives et passives ont généré des pratiques préjudiciables à notre commerce extérieur, le développement du secteur informel alimentant l'évasion fiscale, le transfert illicite de devises à l'étranger affectant le système de contrôle des changes....

Nous nous efforcerons ensuite d'analyser l'impact du choc externe sur les indicateurs macro économiques (balance commerciale, balance des paiements, réserves de change, finances publiques, valeur du dinar...); des mesures d'anticipation et de supervision seront prises par les pouvoirs publics dans la perspective de garantir la stabilité du système bancaire par un meilleur encadrement des importations, la généralisation des audits financiers et la multiplication des exercices de "stress- tests".

Enfin, pour soutenir et consolider le secteur bancaire en situation de contraction des liquidités, les autorités monétaires comptent déployer diverses stratégies qu'il s'agira d'examiner à partir de trois champs d'intervention majeurs : la bancarisation des capitaux informels, le lancement d'un emprunt obligataire public national et des actions visant à redynamiser la bourse d'Alger.

1- Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire : de sa genèse (création en 1974) à la mise en application du dispositif coercitif de Novembre 2010.

L'objet de cette première section est de présenter le comité de Bâle qui a vu sa création en 1974, l'application du ratio Cooke de solvabilité internationale en 2002, du ratio Mac Donough en 2006 et enfin du dispositif coercitif de Bâle III décidé en novembre 2010 qui a permis l'adoption de nouvelles règles adoptées par les dirigeants du G20 (durcissement des règles de fonds propres et de liquidités).

1-1- Le comité de Bâle à l'épreuve de la récurrence des faillites et crises bancaires.

C'est en 1930 qu'est créée à BÂLE la banque des règlements internationaux (BRI). Cette «banque des banques centrales» coordonne les grandes banques centrales du monde et encadre les systèmes de transactions monétaires internationales.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

A partir des années 1980, les phénomènes conjoints de désintermédiation, de déréglementation, et de décroisement des marchés ont conduit à la financiarisation de l'économie. Les établissements de crédit ont progressivement perdu la rente de monopoles qu'ils détenaient sur le financement de l'économie et ont été amenés à développer des opérations de marché, afin de conserver une rentabilité satisfaisante. Ils ont été conduits à adopter des stratégies de plus en plus risquées qui ont amenuisé leur niveau de fonds propres. Or, le capital est le seul moyen d'absorber les pertes d'exploitation. C'est ainsi que, au milieu des années 1980, le niveau moyen des fonds propres dans les systèmes bancaires des pays du G10 était de l'ordre de 4 %, ce qui est très faible en comparaison de la capitalisation des autres secteurs de l'industrie estimée aux environs de 20 %. La capacité de résistance aux chocs des établissements de crédit était, par conséquent, très limitée.

1-2- le ratio cooke de solvabilité internationale en 2002 (BÂLE I).

Face à ce constat, le comité de Bâle a décidé en 1988 de la mise en place du ratio Cooke. Celui-ci fixe à 8 % le rapport entre les fonds propres et les risques pondérés. L'application de ce ratio a été bénéfique pour la stabilité financière et a harmoniser les conditions de concurrence entre les grandes banques internationales. Il n'en demeure pas moins imparfait, notamment du fait de la sophistication croissante de la finance. C'est l'une des raisons qui a poussé le comité de Bâle à proposer une refonte de la réglementation prudentielle, connue sous l'appellation d'«accords de Bâle II», afin de mettre en adéquation le niveau des fonds propres avec l'environnement financier.

Le 31 décembre 2006, les accords de Bâle II devaient être appliqués par les banques internationales des pays membres du comité de Bâle. Le texte définitif a été adopté le 26 juin 2004. En Europe, les établissements de crédit des 25 pays de l'Union devaient observer cette nouvelle réglementation prudentielle. Les pays qui n'étaient pas membres du G10 devaient commencer à l'appliquer à plus ou moins brève échéance. Selon (LAMARQUE. E, 2005)¹, l'Afrique du Sud, l'Australie, Hong Kong et Singapour devaient être prêts dès la fin 2006, alors que les grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Malaisie, Mexique) le seraient plus tard. Les accords de Bâle II ont donc une dimension planétaire.

L'objectif de la réglementation prudentielle est de permettre la résilience aux chocs du système bancaire. Elle permet d'atteindre au moins **trois objectifs** simultanément : **Assurer le fonctionnement**

¹ - LAMARQUE. E, « Management de la banque : Risques, relation client, organisation » ; Pearson Education France, Paris, 2005. p 260.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

efficaces des systèmes de paiement et de règlement-livraison de titres qui constituent le système nerveux des économies monétaires contemporaines. Toute rupture du système de paiement a le potentiel de dégénérer en crise systémique.

Concourir à l'efficacité de la politique monétaire : lorsque les banques privées fonctionnent correctement, les orientations de la Banque centrale sont transmises efficacement à la sphère économique réelle.

Protéger les déposants : pour la plupart, les clients d'un établissement de crédit sont des créanciers sans pouvoir, incapables d'évaluer les prises de risques des dirigeants. La réglementation prudentielle contribue alors à concilier les intérêts des dirigeants, des clients et des actionnaires.

1-3- le ratio Mac Donough de solvabilité internationale en 2006 (BÂLE II) (CARUANA. G, et NARAIN. A, Juin 2008)¹ : La prise en considération de trois types de risques encourus par les gestionnaires des banques. Le ratio cooke considère que les risques bancaires sont exclusivement constitués par le risque de crédit (insolvabilité ou risque de non remboursement du client), le risque de marché (pertes de change associées à la baisse du cours d'une devise sur le marché des changes). Le ratio Mc Donough intègre certes ces deux classes de risques, mais également une troisième, à savoir le risque opérationnel (défaillances attribuables aux risques organisationnels, technologiques, humains et ceux des facteurs externes).

1-4- le dispositif coercitif de BÂLE III (novembre 2010) : le durcissement des règles de fonds propres et de liquidités ; nouveaux mécanismes de surveillance et nouvelles exigences du FMI visant à suivre les performances économiques et les bilans comptables et financiers des 20 plus grandes banques de dimension internationale (Novembre 2010).

La crise financière a fait apparaître les risques considérables que posent les banques de grande taille, complexes et interconnectées, ainsi que les carences de leur réglementation et de leur contrôle. Ces vingt dernières années, les établissements financiers des pays avancés ont connu un essor spectaculaire et pris une dimension mondiale. Beaucoup ont abandonné le modèle bancaire traditionnel (collecte de dépôts et octroi de prêts au niveau local) pour devenir des établissements financiers de grande taille

¹ - CARUANA. G, et NARAIN. A, « les exigences de fonds propres : la crise du crédit à risque rend plus importante et plus délicate la mise en œuvre de Bâle II », Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 45, numéro 02, Juin 2008, p 24 à 28.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

et complexes (EFGC). Ces titans de la finance souscrivent des obligations et des actions, vendent des prêts et d'autres produits dérivés, et font de la titrisation et du négoce pour compte propre sur les marchés nationaux et internationaux. Une faillite, comme celle de Lehmann Brothers en 2008, peut entraîner un effondrement du prix des actifs et des remous sur les marchés financiers, et menacer le système financier dans son ensemble.

Les réformes bancaires internationales, dites de Bâle III, obligeront les banques à accroître la quantité et la qualité de leurs fonds propres et de leurs actifs liquides.

L'impact de ces réformes variera selon les régions et selon les modèles bancaires: les exigences de fonds propres seront plus fortement relevées pour les banques qui investissent beaucoup, les banques commerciales traditionnelles seront relativement moins concernées. Bâle III touchera surtout les banques européennes et nord-américaines.

Durcissement des règles de fonds propres et de liquidités.

Les nouvelles règles adoptées par les dirigeants du G20 en novembre 2010 prévoient notamment :

- Une augmentation et une amélioration de la qualité des fonds propres (principalement des actions ordinaires) qui permettraient d'absorber des pertes plus élevées en cas de crise;
- Une meilleure prise en compte des risques de marché et de contrepartie;
- Un ratio d'endettement pour éviter un endettement excessif, en plus des exigences de fonds propres;

L'analyse réalisée par un comité d'experts du FMI porte sur un échantillon de 62 EFGC dans 20 pays couvrant trois modèles: banques commerciales, universelles et d'investissement (OTKER-ROBE.I et PAZARBASIOGLU. C, Décembre 2010)¹; **les banques d'investissement**, qui tirent leur revenu principalement du négoce, du conseil et de la gestion d'actifs, enregistreront une plus forte baisse de leur ratio de fonds propres réglementaires, car **leurs activités de négoce et de titrisation leur font courir un risque de marché plus élevé. Les activités sur produits dérivés, de négoce et de titrisation devaient être soumises à des exigences de fonds propres plus contraignantes dès la**

¹- OTKER-ROBE.I et PAZARBASIOGLU. C, « un métier à risque : les groupes bancaires mondiaux s'adapteront aux nouvelles règles internationales en matière de fonds propres et de liquidités, mais à quel coût pour les investisseurs et la sécurité du système financier ? ». Les réformes bancaires internationales dites de Bâle III, Novembre 2010 ; Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 47, numéro 04, Décembre 2010, p38 à 40.

fin 2011, et leur coût était susceptible d'augmenter. L'objectif était d'assurer une meilleure couverture des risques liés à ces activités.

Pour les banques universelles, qui fournissent entre autres **des services de prêt, d'investissement et d'assurance**, la pondération du risque lié à leurs activités de négoce devait augmenter et leurs fonds propres seraient abaissés à cause de leur activité d'assurance et des intérêts minoritaires liés à des participations dans des filiales consolidées au sein d'un groupe bancaire.

Les banques commerciales traditionnelles, dont la source de revenu principale est l'activité de prêt seraient les moins touchées : leur activité est moins complexe et elles bénéficieraient d'une période d'adaptation.

Au niveau régional, la nouvelle réglementation aurait le plus d'incidence sur les banques européennes et nord-américaines, du fait de la forte concentration de banques universelles en Europe et de l'impact d'une pondération plus forte du risque sur le négoce et la titrisation.

2- Les innovations majeures introduites dans le dispositif de Bâle

Des travaux de recherche publiés en septembre 2013 mettent l'accent sur «des bilans solides susceptibles de permettre aux banques de maintenir l'offre de crédit pendant les crises». (KAPAN Tumer et MINOIU Camelia, Septembre 2013)¹.

2-1- Le repositionnement du dispositif de Bâle III : une démarche novatrice susceptible d'apprécier la santé des banques.

Le dispositif de Bâle III adopte une démarche nouvelle pour apprécier la santé des banques. Il révisé les anciennes définitions des fonds propres et propose de **nouveaux indicateurs de solidité financière**, notamment ceux qui renseignent sur la position de liquidité, à savoir l'aptitude à se procurer rapidement des fonds.

Le premier indicateur de la solidité du bilan d'une banque est sa dépendance vis-à-vis de sources de financement autres que les dépôts ie de sa dépendance à l'égard des financements de marché. Il est admis que les dépôts traditionnels sont une source de financement plus stable et moins risquée que les fonds obtenus par l'emprunt sur le marché.

¹- KAPAN.T et MINOIU.C, « Les atouts pour prêter ; des bilans solides permettent aux banques de maintenir l'offre de crédit pendant les crises », Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 50, numéro 03, Septembre 2013, p 52 à 55.

Le deuxième indicateur de la santé bancaire est le ratio structurel de liquidité à long terme, proposé par Bâle III pour évaluer la résilience des banques aux turbulences affectant les marchés des financements.

Le troisième indicateur de la santé bancaire a trait aux fonds propres dénommé ratio de fonds propres qui mesure les capitaux propres d'une banque en fonction de ses actifs. Plus le ratio est élevé, plus la banque devrait être résiliente – autrement dit, plus elle devrait être en mesure de continuer à accorder des prêts, et moins elle risque de faire faillite.

2-2 Les tests de résistance financiers : outil efficace et pertinent d'analyse et d'évaluation de la stabilité du système financier dans son ensemble : de la démarche micro prudentielle à une nouvelle génération de tests macro prudentiels.(Septembre 2015).

Plus récemment, des investigations montrent que les tests de résistance doivent être adaptés et élargis pour évaluer la stabilité du système financier dans son ensemble (DEMEKAS Dimitri G, Septembre 2015)¹ ;

Les premières applications des tests de résistance aux banques datent du début des années 90. Les modèles étaient simples ; ils évaluaient l'impact d'un choc exogène sur la solvabilité de la banque, le risque de liquidité... ces anciens tests étaient fondés sur une démarche micro prudentielle c'est-à-dire centrée sur un établissement.

Le passage à une nouvelle génération de tests de résistance macro prudentiels nous révèle que ces derniers ne sont qu'un outil parmi tant d'autres pour évaluer la résilience systémique. Ils doivent être traités comme un complément des autres outils (associés aux indicateurs d'alerte avancée) et, surtout, combinés aux résultats de la supervision de chacun des établissements financiers.

3- L'expertise américaine destinée à moderniser le système financier et bancaire algérien conformément aux dispositions pertinentes de Bâle II (Février 2008).

Le sous-secrétaire adjoint chargé de la politique d'assistance technique, du département du Trésor des USA, W. Larry McDonald et le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed LAKSACI, ont signé le 26 février 2008, les termes de référence d'un accord d'assistance portant sur l'installation d'un conseiller résident du département du Trésor

¹- DEMEKAS. D-G, « Grand angle : des tests de résistances récents sont indispensables pour évaluer la stabilité du système financier dans son ensemble ». Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 52, numéro 03, Septembre 2015, p 46 à 49.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

américain à la Banque d'Algérie ; Robert DEMLER sera chargé de fournir une assistance technique sur le secteur bancaire algérien en privilégiant la supervision des banques ; l'assistance devait porter essentiellement sur les domaines suivants :

- les préparatifs pour l'éventuelle adoption des dispositions pertinentes de Bâle II.
- la comptabilité financière des banques.
- l'amélioration de l'inspection sur site et sur documentation.
- la communication entre les banques et les régulateurs.
- la formation sur les meilleures pratiques internationales au personnel d'encadrement du secteur bancaire en Algérie.

En outre, le conseiller du département du Trésor américain, James FRENCH et le Ministre des finances avaient élaboré au début de l'année 2006, un programme de travail consacré à la gestion et la stratégie des dettes ; la création d'un système moderne, sécurisé et efficace de dépôt et de règlement des fonds publics, le développement d'un marché financier diversifié reposant sur les prix du marché et des pratiques saines de gestion des risques internationaux ; l'établissement d'un marché secondaire dynamique destiné aux fonds publics ; le développement d'une infrastructure moderne de technologie de l'information compatible avec le secteur des finances ; la construction d'un marché hypothécaire. M James FRENCH estimait «la nécessité de se focaliser sur le marché hypothécaire et celui des titres souverains de l'Etat. L'objectif était de multiplier le nombre et le genre de titres pour assurer le bon fonctionnement du marché et rendre les titres plus accessibles aux investisseurs».

La véritable assise de la bourse, ce sont les marchés obligataires et hypothécaires, néanmoins, le marché hypothécaire en Algérie est loin de fonctionner selon les standards internationaux. Ce constat est largement partagé par le professeur (BENACHENHOU.A, Juin 2008)¹ confirmant la thèse «du sous-développement du marché des capitaux, en ses trois segments (obligataire, hypothécaire et boursier) qui résulte d'un héritage de l'étatisme économique qui concentre la propriété entre les mains de l'Etat et met à la charge de celui-ci le financement des entreprises publiques et de la majeure partie du logement des ménages» .

4- Les mesures réglementaires publiques destinées à encadrer le commerce extérieur (2009-2013).

¹ - BENACHENHOU. A, « Pour une meilleure croissance », Edition Alpha Design. Alger, Juin 2008, p 73.

4-1- La loi de finance complémentaire: les quatre mesures capitales visant à assainir le secteur des importations (application du crédit documentaire en septembre 2009).

En 2008 le centre national du registre commerce a recensé 25 548 sociétés activant dans l'import-export dont 1 665 entreprises étrangères ; durant la même année l'administration fiscale a recensé 10 324 importateurs fraudeurs (fausses déclarations, faux registres de commerce, corruption, prête-noms, trafic d'influence...) ; l'évasion fiscale sur le commerce extérieur a dépassé les 80 milliards de dinars, soit l'équivalent d'un million de dollars américains.

C'est dans ces circonstances regrettables que les autorités publiques ont pris des mesures importantes destinées à assainir le commerce extérieur en raison du grave préjudice causé au Trésor public par les fraudeurs.

Les principales mesures contenues dans la loi de finances complémentaire 2009 pour assainir le secteur des importations peuvent être résumées en quatre points :

«Il institué auprès de la direction générale des impôts un fichier national des fraudeurs, auteurs de graves infractions à la législation et réglementation fiscale, douanière, bancaire, financière ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux» **(article 13)**.

«Ces fraudeurs sont exclus : des opérations du commerce extérieur (importations et exportations) ; des avantages fiscaux et douaniers ; des facilitations (dans le cadre de l'investissement) ; de soumission aux marchés publics.» **(article 29)**.

«Le paiement des importations s'effectue obligatoirement au moyen du crédit documentaire.» **(article 69)**.

«Les activités du commerce extérieur ne peuvent être exercées que par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat local dont l'actionnariat national résident est égal au moins a 30% du capital.» **(article 58)**.

4-2- Le décret N° 10-89, du 10 Mars 2010 fixant les modalités de suivi des importations en franchise des droits de douane.

Prétextant d'un suivi statistique des importations, le gouvernement institue une licence d'importation en franchise des droits de douane c'est -à-dire, pour toutes importations en provenance de pays ou de zone géographique avec lesquels nous avons signé des accords de libre - échange (70% de nos importations viennent de l'Union Européenne avec

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

laquelle nous nous sommes engagés à ratifier un accord de libre – échange).

Facture proforma, copies légalisées du registre de commerce, identifiant fiscal, statuts de la société, attestation de dépôts de comptes sociaux auprès du Centre National du Registre du Commerce, extrait de rôles apuré, copie légalisée de l'attestation de mise à jour avec la CNAS

Tout ce lourd dossier est à déposer au niveau de la Direction du Commerce de la Wilaya territorialement compétente, qui le transmet à la Direction Régionale du Commerce concernée, pour visa. Ce n'est qu'après toutes ces procédures que les marchandises pourront être récupérées, après contrôle des douanes, par leurs importateurs. Des délais longs qui occasionnent des surcouts aux entreprises et des pénalités douanières de retard d'enlèvement.

Le Professeur (BOUZIDI. A, Avril 2008)¹, estimait que cette «stratégie» économique défensive était d'autant moins compréhensible que l'Etat disposait de moyens financiers appréciables susceptibles de lui permettre d'engager de vraies réformes orientées vers le dépassement des contraintes d'efficacité.

4-3- Les mesures bancaires adoptées par le conseil des ministres du 25 Août 2010 (ordonnance N°10-03, du 26 Août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance N°96-22 du 09 Juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger).

Dans un rapport détaillé datant du 07 Aout 2013 et adressé au Président de la République et au chef du gouvernement, le Ministre des finances et le gouverneur de la BCA ont rappelé les conditions de prise en charge des poursuites par les instances judiciaires et présenté l'évolution des infractions constatées (en termes quantitatifs et en valeur) portant sur les transferts illicites de devises vers l'étranger ; outre les différents contrôles et dossiers traités , les structures du Ministère ont été instruites pour renforcer leur mission de supervision et d'encadrement sur les thèmes suivants : la surfacturation à l'importation , les transferts éventuels au titre des opérations entre entités d'un même groupe , les achats de produits non indispensables à l'activité ou à la consommation nationale et disponibles sur le marché de la production

¹ - BOUZIDI .A : « Sortons enfin des tranchées ; Pourquoi donc cette stratégie économique défensive ? ». In le Soir d'Algérie ; Décodages ; Mercredi 28 Avril 2008, p 24.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

nationale ainsi que la-non identification des bénéficiaires finaux des produits importés subventionnés et autres ...

Les procédés auxquels ont recours les auteurs de ces infractions sont nombreux et variés : les ventes sans factures, les fausses déclarations en douane, le défaut de rapatriement par les agents économiques résidents de leurs recettes en devises, les déclarations minorées sur certaines exportations hors-hydrocarbures etc.....

Au total, le Ministre Karim DJOUDI précisera que 1000 procès-verbaux ont été établis et transmis à la justice pour un corps de délit de 17 milliards de dinars, soit l'équivalent de 220 millions de dollars Us.

5- Les dispositifs réglementaires de contrôle et de supervision bancaire : les trois orientations principales retenues en 2012.¹

La protection des déposants et la prévention du risqué systémique sont les objectifs fondamentaux poursuivis par les autorités de supervision bancaire. Ces dernières contribuent également au fonctionnement harmonieux du système bancaire, en veillant à une meilleure protection des consommateurs des services bancaires et à la bonne moralité des dirigeants des banques et des établissements financiers.

Si la crise financière internationale a nécessité un renforcement de la régulation bancaire par le Comité de Bâle, le conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2012, les actions de renforcement et de consolidation du dispositif réglementaire et prudentiel.

S'inscrivant dans le cadre de sa nouvelle mission en matière de stabilité financière, prévue par l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, la Banque d'Algérie a développé de nouveaux outils de contrôle, basés sur les risques, et a renforcé sa capacité d'analyse et de détection des vulnérabilités systémiques. Trois orientations majeures ont été retenues :

5-1-Les actions de renforcement et consolidation du dispositif réglementaire prudentiel

Le cadre réglementaire prudentiel a connu plusieurs évolutions notables depuis 2010, suite à la promulgation de l'ordonnance n°10-04, et dans la perspective de la mise en conformité du dispositif prudentiel avec les pratiques internationales, notamment celles édictées par le Comité de Bâle.

¹- Source: Banque Centrale d'Algérie; rapport annuel 2012 de la Banque d'Algérie. Evolution économique et monétaire en Algérie. www.banque-of-algeria.dz. Edition Juillet 2013.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

Les actions d'adaptation et de consolidation du dispositif prudentiel ont été poursuivies et s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la gestion des risques et du renforcement du contrôle interne par les banques et les établissements financiers, la promotion de l'inclusion financière et la mise en conformité du dispositif anti blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme avec les meilleures pratiques internationales.

5-2- La modernisation de la fonction supervision

Le projet d'implémentation du système de notation bancaire, développé avec l'assistance technique du Trésor américain et du FMI, dans la perspective de faire converger les actions de supervision aux principes fondamentaux d'un contrôle bancaire efficace, édictés par le Comité de Bâle, a été complété et testé en 2012 auprès de deux banques de la place.

Le système de notation bancaire (SNB) développé est une méthode de supervision uniforme, inspirée de la méthode «CAMELS» et des meilleures pratiques internationales. Il se fonde sur l'évaluation des indicateurs de performance et de solvabilité des institutions financières.

Grace à son approche prévisionnelle des risques, ce système permet:

- Une réaction ciblée et rapide de la Commission Bancaire, par la prise de mesures correctives adéquates permettant de faire face aux difficultés rencontrées par une institution financière ;
- Une réduction significative du coût de la supervision, par une meilleure appréhension du profil de risque de chaque institution financière et une utilisation plus rationnelle des ressources ;
- Un ciblage des établissements bancaires en difficultés.

Dans le cadre de ses nouvelles missions légales en matière de stabilité financière, la Banque d'Algérie a initié en 2012, en partenariat avec la Banque Mondiale, un projet de mise en place de **nouveaux outils de stress tests**. Ces derniers **renforceront la capacité d'analyse, de détection des vulnérabilités systémiques et de surveillance macro-prudentielle**.

5-3-Le dispositif de contrôle et de supervision

Ce dispositif s'articule autour de trois systèmes de contrôle : le contrôle sur pièces, le contrôle sur place et le contrôle intégral.

5-3-1-Le contrôle sur pièces

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

Le contrôle sur pièces a pour vocation d'assurer un suivi permanent, sur une base individuelle, de l'évolution de la situation financière et prudentielle des banques et établissements financiers et de contrôler le respect par ces derniers des dispositions légales et réglementaires les régissant.

Au titre du suivi du respect des dispositions légales et réglementaires, la Direction du contrôle sur pièces a adressé aux banques et établissements financiers concernés plusieurs correspondances faisant ressortir des constats de manquements à la réglementation prudentielle et demandant des mesures correctives à effectuer avec délai de mise en œuvre.

S'agissant des établissements ayant respecté les dispositions réglementaires, il est observé que sur la base des déclarations transmises, vingt trois (23) institutions assujetties ont respecté toutes les normes prudentielles, contre dix neuf (19) en 2011, signe d'une amélioration de la situation prudentielle du système bancaire dans sa globalité.

Concernant le dispositif **de contrôle interne** des banques et établissements financiers (dont les principales innovations du nouveau règlement ont été publié le 28 Août 2012), des efforts soutenus de renforcement de ce dispositif et de son adaptation aux dispositions du nouveau règlement n° 11-08 du 28 Novembre 2011 relatif au contrôle interne ont été constatés, plus particulièrement par la mise à niveau de leur système d'information afin d'assurer une surveillance efficace et permanente des risques.

Toutefois, pour un nombre limité d'institutions, il est relevé l'insuffisante implication de l'organe délibérant dans la surveillance des risques et la persistance de certaines carences liées notamment aux systèmes d'information et aux systèmes d'identification, d'évaluation et de mesure de risques.

Quant à l'audit légal des banques et des établissements financiers relatif à l'exercice 2011, l'exploitation des rapports de commissariat aux comptes a permis de constater, en comparaison avec l'exercice précédent, que le secteur bancaire privé enregistre une meilleure qualité des états financiers, au vu du nombre de certifications évoluant positivement par rapport à l'exercice 2010. En effet, à la fin de l'exercice 2011, tous les états financiers des banques privées sont certifiés sans réserve.

En ce qui concerne les banques publiques, et en dépit des réformes engagées et des progrès notables constatés dans l'amélioration et la modernisation de leur système d'information, la comptabilité de certaines

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

d'entre-elles comporte de nombreuses lacunes liées notamment l'existence de comptes non justifiés ;

5-3-2- Le contrôle sur place

En 2012, la Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie a poursuivi un effort soutenu (déployé au cours des précédents exercices) visant une surveillance étroite des vulnérabilités identifiées dans le système bancaire.

L'année 2012 a été particulièrement marquée par la finalisation de la phase expérimentale de la nouvelle approche de contrôle basée sur les risques; baptisée Système de Notation Bancaire (SNB), l'application progressive de cette méthodologie de vérification aux autres banques de la place s'est opérée à partir du dernier trimestre de la même année.

Parallèlement à ces missions revêtant un caractère général, de nombreuses enquêtes thématiques et/ou spécifiques ont été conduites, avec l'objectif principal de s'assurer de la conformité du traitement des opérations bancaires de la clientèle aux prescriptions légales et réglementaires.

Globalement, la structure du contrôle sur place a initié trente trois (33) missions auprès de dix-sept (17) banques de la place et couvrant les principaux champs d'intervention précédemment évoqués.

5-3-3- le contrôle intégral

Les conclusions des vérifications menées au niveau des banques enquêtées font apparaître globalement des situations financières et une rentabilité suffisante, tandis que des zones de vulnérabilités ont été identifiées, notamment en matière de contrôle interne, de gestion de la fonction engagements et de sécurité informatique.

La résilience du système bancaire algérien face au choc externe et des conditions financières plus favorables ont contribué à augmenter le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne accrues. En particulier, la progression des épargnes financières des ménages et entreprises privées (alimentant substantiellement les ressources stables et accrues des banques), émerge dans la consolidation de leur capacité de fonds prêtables. Les banques activant en Algérie ne manifestant pas le besoin de recourir aux financements extérieurs, pendant que leur position de liquidité est demeurée très solide. Aussi, l'année 2012 a été marquée par l'application de deux dispositifs en phase avec les standards internationaux, l'un dédié à la gestion des risques de liquidité et l'autre aux risques interbancaires.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

En dépit de l'acuité de l'excès structurel de la liquidité au cours de la décennie 2002-2012, la conduite ordonnée de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à contenir les pressions inflationnistes inhérentes à l'expansion monétaire, mais la nature essentiellement endogène de l'inflation des prix des produits frais a caractérisé le «pic» inflationniste de l'année 2012. Aux dysfonctionnements des marchés intérieurs est venu s'ajouter l'effet de la forte expansion des dépenses budgétaires courantes des années 2011 et 2012 ; Ces deux années ayant enregistré des chocs de prix intérieurs des produits de base.

La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier. En 2012, le secteur bancaire algérien reste solide, ancré sur un ratio d'adéquation des fonds propres élevé et une rentabilité appréciable, appuyé par un renforcement du dispositif de supervision et une intensification des contrôles sur pièces et sur place. En effet, **la Banque d'Algérie doit s'assurer en permanence de la sécurité et de la solidité du système bancaire, à mesure que ses missions en matière de supervision et de contrôle bancaire ont été renforcées dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de stabilité financière.** Une évaluation du secteur bancaire en 2013 permettra de dégager les axes de consolidation additionnelle de la stabilité financière en Algérie.

Enfin, l'approfondissement de la réforme du secteur financier en Algérie devra prendre en charge l'important volet de l'inclusion financière à partir de l'année 2013, c'est-à-dire un meilleur accès des ménages et PME au crédit bancaire, notamment pour l'investissement en logement pour les premiers, ainsi qu'aux services bancaires de base. D'où la portée stratégique d'une allocation efficace des ressources d'épargne nationale au profit de l'investissement productif et du financement de la croissance hors hydrocarbures, à savoir une croissance inclusive créatrice d'emplois et moins dépendante de la sphère budgétaire sur le moyen terme.

6- Les mesures d'anticipation, de supervision et de garantie de la stabilité du système bancaire algérien en réaction au choc externe (2014/2016)

L'effondrement brutal et durable du prix des hydrocarbures sur le marché mondial a eu des répercussions négatives sur le solde global de la balance des paiements, le stock des réserves de change (hors or), la valeur du dinar, le niveau des finances publiques et les ressources du FRR (fonds de régulation des recettes) durant la période s'étalant entre 2014 et 2016.

6-1- Les conséquences de la chute brutale du prix des hydrocarbures sur les indicateurs macro-économiques

Le gouverneur de la Banque d'Algérie Mohamed LAKSACI a insisté sur le caractère «vulnérable» de la situation financière du pays, face aux chocs externes (séance plénière de l'APN du 22 mars 2016) en raison de la baisse des prix mondiaux du pétrole (55,76 \$ us le baril, en moyenne, durant les neuf premiers mois de 2015, contre 106,65 \$ us par baril pour la même période de 2014) conjuguée la contraction des quantités d'hydrocarbures exportées. Le solde de la balance commerciale excédentaire de + 2,93 milliards \$ us (au cours des neuf premiers mois de l'année 2014) a enregistré un déficit de 12,82 milliards \$ us au cours de la même période en 2015. Le solde du compte courant a également affiché un net recul (estimé à – 20,05 milliards \$ us) pour les raisons précitées sans omettre d'ajouter les importants transferts de dividendes comptabilisés à ce poste.

Au total, la balance des paiements a enregistré un solde global négatif de – 20,82 milliards de \$ us (les neuf premiers mois de l'année 2015) contre un déficit limité à 3,02 milliards de \$ us durant la même période en 2014. Ce déficit non négligeable a eu des conséquences négatives sur le niveau des réserves de change officielles (or non compris) qui se sont fortement contractées à 152,70 milliards \$ us (fin septembre 2015) contre 159,03 milliards \$ us (fin juin 2015) et 178,94 milliards \$ us (fin décembre 2014). L'impact de ce choc externe, de grande ampleur sur les fondamentaux, a induit une dépréciation de 19,57% du cours moyen du dinar par rapport au dollar américain et de 2,16% par rapport à l'Euro selon les estimations fournies par la Banque d'Algérie.

Le niveau d'épargne du trésor public, constitué essentiellement des ressources du FRR a subi une érosion drastique de l'ordre de 1972, 8 milliards de dinars, soit une réduction de 40,4% en l'espace d'une année (septembre 2014 à septembre 2015).

De ce qui précède, on ressent la nécessité de rappeler l'importance **d'un débat national sur l'urgence d'une réforme fiscale** associée à la problématique de la collecte des impôts en Algérie.

Selon la cour des comptes, le seuil de réalisation de l'impôt sur le patrimoine «ne reflète aucunement les potentialités du patrimoine immobilier»¹. Les recouvrements de cet impôt demeurent faibles en raison de l'absence d'un cadastre général du foncier, de l'inexistence d'un inventaire général des immeubles et logements, de l'insuffisante

¹ - Débat organisé par le Forum d'El Moudjahid à la fin du mois de mars 2016.

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

coordination entre l'administration fiscale et celle des domaines et un système organisationnel et managérial loin des standards internationaux. A titre d'exemple, il est important de savoir que l'impôt sur le patrimoine est dû uniquement par les personnes physiques, à raison de leur patrimoine composé de biens imposables dont la valeur nette taxable excède 100 000 000 DA au premier janvier de l'année d'imposition. Il comprend l'ensemble des biens imposables appartenant aux personnes physiques et leurs enfants mineurs. Il s'agit de biens immobiliers ainsi que mobiliers tels que les automobiles de luxe, les yachts et les bateaux de plaisance; les avions de tourisme ; les chevaux de course ; les objets d'art et les tableaux de valeur. «Le taux d'imposition ne dépasse pas 1,75% de la valeur du bien estimé à plus de 450 000 000 DA. Un taux dérisoire par rapport aux impositions appliquées par la direction des impôts aux autres segments de la fiscalité ordinaire»¹.

C'est dans ce nouveau contexte difficile (détérioration des indicateurs macro-économiques) que les autorités monétaires vont réagir pour insister, d'une part, sur l'urgence d'adopter des réformes structurelles susceptibles de valoriser et diversifier le secteur des exportations hors-hydrocarbures dans la perspective de le rendre plus performant et compétitif à l'international (cas des secteurs de l'agriculture, pêche, tourisme, PME/PMI...créateurs de richesses et potentiellement générateurs de valeur ajoutée) et d'autre part, sur la nécessité de mettre à l'abri le système bancaire national des incertitudes et aléas qui menacent l'économie mondiale .

6-2- Encadrement des importations, audits financiers et exercices de "stress-tests" (Mars 2016)

Pour faire face à la chute des hydrocarbures, les pouvoirs publics ont pris des mesures visant à resserrer les exigences en matière de normes et établir un dispositif légal d'encadrement des importations au moyen de licences ou quotas (institution du cahier des charges en mars 2015 contraignant les concessionnaires importateurs de la filière automobile à doter les véhicules neufs d'équipements de sécurité de standards internationaux).

La Banque d'Algérie a renforcé les exigences susceptibles de déterminer la surface financière de l'importateur pour les besoins de domiciliation bancaire et réduit à deux reprises le ratio prudentiel des fonds propres des banques par rapport à leurs engagements au titre du commerce extérieur. En outre, elle a intensifié les contrôles des

¹ - Données chiffrées communiquées par Mr RAOUIA Abderrahmane, Directeur Général des Impôts lors du Forum organisé par El Moudjahid (fin mars 2016).

—— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ——

opérations du commerce extérieur directement au niveau des agences bancaires ; des audits financiers ont été effectués au niveau de toutes les banques et de leurs portefeuilles engagement. Les résultats de ces audits (finalisés en octobre 2015) ont permis à la Banque d'Algérie de lancer les exercices de "stress -test" au niveau des banques, exercices qui devaient s'achever en mars 2016. Ces tests ont pour objectif de développer les instruments de surveillance macro prudentiels et d'évaluer la solidité des banques par rapport au cycle financier.

La nouvelle centrale des risques des ménages¹, opérationnelle depuis septembre 2015, représente un instrument fiable dans la gestion des risques crédits. Etant donné l'importance des dépôts des ménages au niveau des banques, l'octroi des crédits à la consommation contribuera au développement de l'inclusion financière.

Il est utile de rappeler que les crédits accordés au secteur public ont atteint 3865,3 milliards de dinars (+ 14,28%) à fin septembre 2015, ceux du secteur privé 3058 milliards de dinars (+ 12,5%) tandis que les ménages se sont vus attribués 449,2 milliards de dinars (+ 11,19%)².

«Le rythme d'expansion des crédits à l'économie ne semble pas être soutenable sans le recours de certaines banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie» d'après Mr LAKSACI, qui a rappelé que la liquidité globale des banques s'est établie à 1828 milliards de dinars (fin septembre 2015), contre 2730, 88 milliards de dinars (fin décembre 2014). L'amenuisement de l'excès de liquidités s'explique par une baisse drastique des dépôts du secteur pétrolier consécutivement à une contraction brutale des recettes tirées de la commercialisation des hydrocarbures.

Le retour au mécanisme du réescompte devrait permettre le refinancement des banques débitrices par la Banque Centrale à travers l'injection de liquidités nécessaires au financement de l'investissement productif local et des PME en Algérie. L'injection de liquidités ne devrait pas générer une érosion des réserves de change, le renflouement des comptes bancaires devrait exclure les importateurs et favoriser l'investissement local.

¹-Gouverneur de la Banque d'Algérie Mohamed LAKSACI; présentation de la situation économique et financière du pays (séance plénière de l'APN du 22 mars 2016).

²- Source : Idem que la note précédente.

6-3- De l'opération de mise en conformité fiscale volontaire (Août 2015) à celle baptisée «emprunt obligataire public national» (avril 2016).

En mois d'Août 2015 l'Etat avait lancé l'opération de mise en conformité fiscale volontaire (MCFV) destinée à absorber une partie de la masse monétaire circulant hors du circuit bancaire légal ; la bancarisation des capitaux informels¹ est un instrument (prévu par l'article 3 de la loi de finance complémentaire 2015), initié le 15 août 2015 et disposant d'une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2016. Il est trop tôt pour savoir, dès à présent, si cette opération sera effectivement ou non couronnée de succès.

Dans la perspective d'éviter le recours à l'endettement extérieur², les autorités monétaires ont lancé le 17 avril 2016 l'opération baptisée «emprunt national pour la croissance économique» ; il s'agit d'une émission d'obligations souveraines destinées à un large public visant à financer les investissements concernant l'action économique de l'Etat ainsi que les grands projets d'infrastructures qui participent à la croissance; cet emprunt est ouvert à toutes les catégories d'épargnants, suivant tous les modes de paiement, y compris le cash avec la possibilité au souscripteur de choisir entre coupures nominatives ou anonymes.

Ces placements garantis par l'Etat permettent l'acquisition de titres souverains d'une valeur fixée à 50 000 dinars par coupure à des taux d'intérêts annuels de 5% (placements de 3 ans) et 5,75% (placements à 5 ans).

Signalons en outre que «les gestionnaires de la bourse d'Alger n'ont pas été associé à l'élaboration et au lancement de cet emprunt obligataire»³ ; une attitude que certains observateurs attribuent au fait que l'Etat ne souhaite pas prendre le risque de voir se déprécier son emprunt à la côte, tandis que d'autres évoquent un moyen de récupérer plus

¹- Entre 1300 et 3700 milliards de dinars circulent hors du circuit bancaire légal et échappent au fisc selon les estimations calculées à partir des données établies par la Banque Centrale d'Algérie.

²- Sonatrach et Sonelgaz ainsi que le groupe public national des services portuaires étudient la possibilité de mobiliser des financements préférentiels à l'international ciblés et adossés à des grands projets rentables ; il s'agit d'un financement spécial ciblant des projets menés avec des partenaires étrangers en mesure de générer leurs propres liquidités ; l'entreprise mixte qui sera créée à cet effet prendra en charge le remboursement de ce financement qui ne sera pas comptabilisé dans l'endettement extérieur global du pays d'après la déclaration du Ministre des finances BENKHALFA Abderrahmane le 16/04/ 2016 à Washington en marge de la réunion du FMI (session du printemps).

³- BENMOUHOUB Yazid, « Directeur général de la SGBVM, lors de la rencontre organisée par le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) » à Alger le 16/04/ 2016.

———— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ————

facilement les capitaux du circuit informel en contournant les exigences de transparence que suppose une cotation en bourse.

6-4-Les actions destinées à redynamiser la bourse d'Alger (Avril 2016).

Le Directeur Général de la SGBVM, BENMOUHOUB Yazid a expliqué, que «s'introduire en bourse deviendra pour les entreprises plus une nécessité qu'une option dès lors que les liquidités bancaires iront en s'amenuisant du fait du renchérissement du coût des crédits contraignant les banques à se refinancer auprès de la banque d'Algérie». Cette dernière dispose des prérogatives réglementaires (qui lui sont attribuées par le Conseil de la Monnaie et du Crédit) qui lui permettent de réactiver les canaux du réescompte. Concernant le financement des opérations d'importation, ces dernières ne seront pas éligibles au réescompte par la banque d'Algérie qui a aussi pour mission d'accompagner et de privilégier l'investissement productif local créateur d'emplois au détriment des opérations d'importation.

Dans la perspective de redynamiser la bourse d'Alger, le Directeur Général de la SGBVM a annoncé l'entrée en Bourse du groupe pharmaceutique BIOPHARM (autorisé par la COSOB le 18/04/ 2016), après que les titres du capital émis par ce groupe aient fait l'objet d'une offre publique de vente du 13 mars au 07 avril.

L'admission en bourse de 20% du capital de BIOPHARM a permis la mise en vente de 5 104 905 actions au prix de 1225 DA l'unité ; ces titres auraient intéressé 3309 souscripteurs originaires de 46 wilaya dont 3152 personnes physiques (soit 95,26% étant des particuliers), 149 personnes morales (entreprises) et 08 institutionnels.

Le montant souscrit s'élève à 6 253 443 700 DA. La wilaya d'Alger se taille la part du lion avec plus de 71% des parts demandées, suivie de wilaya d'Oran et Ouargla.

L'introduction des titres du capital de BIOPHARM au niveau de la côte officielle de la Bourse d'Alger porte le nombre de sociétés cotées à cinq. Il s'agit des actions de la chaîne EGHT El- Aurassi (Gestion Hôtelière et Touristique), du groupe Saidal (branche pharmacie), d'Alliance Assurances et de NCA Rouiba (Agro alimentaire).

La capitalisation boursière est multipliée par 03 ; ayant stagné à 15,02 milliards de DA, elle s'élève aujourd'hui à plus de 46 milliards de DA, soit une progression nette de + 208,12%.

Signalons enfin l'entrée de trois nouvelles entreprises à la Bourse d'Alger en 2016 après l'aval accordé par le CPE, Conseil des

———— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ————

Participations de l'Etat, dont la cimenterie de Ain Kebira localisée à Sétif (filiale du groupe public GICA), suivie de Cosider carrière et de la compagnie d'assurance CAAR.

Enfin, pour compléter nos investigations statistiques, il est important de rappeler qu'au cours de l'année 2015, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 4,8% contre des prévisions de 3% publiées dans la loi de finances 2015 et de 4% dans la loi de finances complémentaire de la même année.

Selon les estimations de l'ONS, le rythme annuel de l'inflation s'est établi à 4,7% jusqu'au mois de mars 2016. Ce rythme d'inflation annuel représente le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période s'étalant d'avril 2015 à mars 2016 par rapport (comparativement) à celle d'avril 2014 à mars 2015. Pour 2016, la loi de finances table sur une inflation annuelle de 4%.

Conclusion

Etant donné les nouvelles contraintes dictées par un environnement international des plus incertains, les pouvoirs publics¹ considèrent que le nouveau mode de croissance économique devra s'appuyer sur trois piliers importants:

- Une discipline budgétaire rigoureuse et efficiente ;
- La mobilisation et l'orientation des ressources locales (épargnants à excédent de financement) en direction du marché financier qui reste à dynamiser dans une société où la culture de la bourse a accusé un retard considérable ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale.

En outre de multiples instruments de financement de l'investissement seront privilégiés tels que: le partenariat public- privé, les prises de participation et le capital investissement, en attendant les prochaines réformes (nouveau code réglementaire consacré à l'attractivité des investissements étrangers) visant à améliorer le climat des affaires en Algérie, à alléger les formalités administratives et lever les entraves bureaucratiques.

Dans l'état actuel de leur organisation et de leur gestion, **les banques publiques ne sont pas en mesure d'assurer l'intermédiation financière efficace nécessaire à la diversification de l'économie nationale.**

¹- d'après la déclaration du Ministre des finances BENKHALFA Abderrahmane le 16/04/ 2016 à Washington en marge de la réunion du FMI (session du printemps)

La dimension planétaire de la globalisation financière induite par l'essor spectaculaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a engendré des économies et des marchés financiers fortement interconnectés à l'échelle internationale.

A l'ère de **la révolution numérique**, «la banque moderne est devenue un ensemble de métiers complexes et de techniques sophistiquées que les managers des banques algériennes tardent à mettre en œuvre. Le pays ne peut davantage se passer de ces métiers qu'il ne peut faire l'économie des nouvelles technologies industrielles» (BENACHENHOU .A, 2008)¹.

L'industrie bancaire algérienne doit impérativement faire face à trois types de défis :

- **Le défi managérial:** transformer radicalement la gestion des ressources humaines : formation, recyclage, renforcement des fonctions commerciales (relation avec la clientèle), gestion des risques (back-office et front- office) ; mettre au standard international le management des banques publiques ;

- **Le défi technologique et scientifique :** la déréglementation (globalisation financière) a conduit à une industrialisation du processus de production bancaire. La connaissance et la réduction du coût des créances douteuses, la modernisation des systèmes de paiement et la généralisation des équipements monétiques (GAB, DAB, TPE, cartes magnétiques CIB, images/ chèques...) permettront la mise à niveau des processus de production ;

- **Le défi de compétitivité :** si l'on souhaite aligner le système financier et bancaire algérien aux normes de compétitivité internationale, il est impératif «de procéder à l'audit annuel des banques publiques et privées par la Banque d'Algérie et des institutions indépendantes et en publier les résultats» (LAMIRI. A, 2011)²; en outre, la modernisation des systèmes de paiement et la généralisation des équipements monétiques devra être associé au choix des normes les plus strictes dans la sélection et le recrutement des managers, du personnel et des processus de gestion modernes.

Bibliographie

¹- BENACHENHOU Abdelatif, « Pour une meilleure croissance », Alpha Design, Alger, Juin 2008, p 78.

²- LAMIRI Abdelhak, « Economie algérienne : la décennie de la dernière chance ; vers l'émergence ou la déchéance ? », CHIHAB éditions, Alger, 2011, p 264.

Ouvrages

1. ADDA .J , *La mondialisation de l'économie* , tome 1 :Genèse, tome 2 : Problèmes ; La Découverte , coll. «Repères» , Paris , 1996 .
2. AGLIETTA. M, *Macroéconomie financière*, La Découverte, collection Repères, Paris ,1995 .
3. ALLEGRET . J.P, *Economie monétaire internationale*, Hachette supérieur, Paris, 1997.
4. AMMOUR . B, *Monnaie et régulation monétaire, référence à l'Algérie*, Editions Dahlab, Alger, 1997.
5. AMMOUR . B, *Le système bancaire algérien : textes et réalité*, Editions Dahlab, Alger, 1996.
6. BASSONI. M et BEITONE. A, *Problèmes monétaires internationaux*, Armand Colin, Paris, 1994.
7. BENACHENHOU. A, *Pour une meilleure croissance*, Alpha Design, Alger, Juin 2008, p 364.
8. BENBITOUR. A, *l'Algérie au troisième millénaire : défis et potentialités*, Edition Marinoor, 1998.
9. BENS AHLI. M, *Le monde en crise, les dérives de la finance*, Casbah – Editions, Alger, 2012.
10. BERNET- ROLLANDE Luc, *Principes de technique bancaire*, Editions Dunod, Paris, 2004, p411.
11. BEZBAKH. P, *Histoire de l'économie : des origines à la mondialisation*, Petite encyclopédie Larousse, Paris, Juin 2007.
12. BEZBAKH. P et GHERARDI .S, *Dictionnaire de l'économie*, Larousse, Paris, Janvier 2011, 660
13. BOUDJEMAA. R, *Economie du développement de l'Algérie 1962/2010*, Tomes 1, 2, 3, édition Dar-El-Khaldounia, Alger, 2011.
14. BOUKRAMI. A, *Guide de la Bourse et des opérations boursières, référence à la Bourse d'Alger*, Editions MLP, Collection «Guides Plus», Alger, Novembre 1997.
15. BOURGUINAT. H, *Les vertiges de la finance internationale*, Economica, Paris, 1987.
16. BOURGUINAT. H, *Finance internationale*, PUF 2^{ème} édition, Paris, 1995.
17. BOURGUINAT. H, *La tyrannie des marchés, Essai sur l'économie virtuelle*, Economica, Paris 1995.
18. BOUZIDIA, *Economie algérienne : éclairages*, éditions ENAG, Alger, 2011.
19. BRENDER. A et PISANI. F, *les déséquilibres financiers internationaux*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2007.
20. CARTAPANIS et alii, *Turbulences et spéculation dans l'économie mondiale*, Economica, Paris 1996.
21. CHAVAGNEUX. C et alii, *les enjeux de la mondialisation*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2007.
22. CHESNAIS.F. (sous la coord), *la mondialisation financière : genèse, coût et enjeux, syros, alternatives économiques*, Paris, 1996.
23. DE GRAUWE. P. (a) *La Monnaie internationale*, De Boeck, Bruxelles, 1999.
24. DE GRAUWE. P. (b) *Economie de l'intégration monétaire*, De Boeck, Bruxelles, 1999.
25. DROUIN. J.C, *les vrais maitres de l'économie, pouvoirs et contre pouvoirs*, Petite Encyclopédie Larousse, Paris, Septembre 2004.
26. EECKHOUDT. L et GOLLIER. C, *les risques financiers*, Editions

Le système bancaire algérien et les règles prudentielles

Science, Paris, 1992.

27. FAUGERE. J.P et VOISIN. C, *le système financier et monétaire international*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2005.

28. FERRARI.J.P, *Economie financière internationale*, Bréal Edition, Paris, Août 2000.

29. GUENDOUZI.B, *Relations économiques internationales*, Edition El Maarifa, Alger, 2008, p160.

30. KINDELBERGER. C, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Edition P.A.U, Paris, 1994.

31. KRUGMAN. P et OBSTFELD. M, *Economie internationale*, De Boeck, Bruxelles, 1992.

32. KRUGMAN. P, *Pourquoi les crises reviennent toujours ?* le Seuil, Paris, 2000.

33. KSOURI. I, *Les techniques douanières et fiscales*, Grand-Alger-Livres Editions, Alger, 2010.

34. KSOURI. I, *Les régimes douaniers*, Berti Editions, Alger, 2014, p245.

35. KSOURI. I, *les opérations de commerce international*, Berti Editions, Alger, 2014, p340.

36. LAMARQUE. E, *Management de la banque : Risques, relation client, organisation* ; Pearson Education France, Paris, 2005. p 260.

37. LAMIRI Abdelhak, *Economie algérienne : la décennie de la dernière chance ; vers l'émergence ou la déchéance ?* CHIHAB éditions, Alger, 2011, p 264.

38. LAURENT. L.J, *Les produits dérivés et les grands désastres financiers*, collection Finance, Economica, Paris, 2001.

39. LENAIN. P, *Le FMI*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2004.

40. LELART.M, *Le système monétaire international*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2007.

41. MALINVAUD .E, *Equilibre général dans les économies de marché*, Economica, Paris, 1993.

42. MAYRHOFER.U et URBAN. S, *Management international, des pratiques en mutation* ; Pearson Education France, Paris, 2011. p 290.

43. MOSCHETTO.B-L, *Mimétisme et marchés financiers*, Economica, Paris, 1998.

44. ORLEAN.A, *Le pouvoir de la finance*, Edition Odile Jacob, Paris, 1999.

45. PLIHON. D, *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2008.

46. PLIHON.D, *Les désordres de la finance ; Crises boursières, Corruption, mondialisation*. Universalis. Réédité par l'OPU, Alger ; Janvier 2006.

47. PLIHON.D, *Le nouveau capitalisme*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2009.

48. PEYRARD.J, *Gestion financière internationale*, Vuibert, Paris, 1999.

49. REGNIEZ.J, *Les nouveaux produits financiers*, La Découverte, collection Repères, Paris, 1989.

50. SIMON.Y, *Encyclopédie des marchés financiers*, Economica, Tomes 1 et 2, 1997.

51. SORROS.G, *La crise du capitalisme mondial*, Edition Plon, Paris, 1998.

52. STIGLITZ.G, *La grande désillusion*, Edition Fayard, Paris, 2002.

53. VIVIANI.J.L, *Gestion de portefeuille*, Edition Dunod , Paris, 2001.

Articles

1. BURGI-SCHMELZ. A, *compléter les statistiques financières internationales*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 47, numéro 03, Septembre 2010, p52 à 53.
2. CARUANA. G, et NARAIN. A, *les exigences de fonds propres : la crise du crédit à risque rend plus importante et plus délicate la mise en œuvre de Bâle II*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 45, numéro 02, Juin 2008, p 24 à 28.
3. DEMEKAS. D-G, *grand angle : des tests de résistances récents sont indispensables pour évaluer la stabilité du système financier dans son ensemble*. Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 52, numéro 03, Septembre 2015, p 46 à 49.
4. GRAVAS. P, *le B.A-BA des notes : les agences de notations privées ont été amenées à remplir une fonction publique, car les régulateurs n'ont pas trouvé d'autre solution*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 49, numéro 01, Mars 2012, p 34 à 35.
6. KAPAN.T et MINOIU.C, *les atouts pour prêter ; des bilans solides permettent aux banques de maintenir l'offre de crédit pendant les crises*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 50, numéro 03, Septembre 2013, p 52 à 55.
7. KIFF. J, *une réforme en pointillé : la réorganisation des marchés des dérivés de gré à gré progresse, mais beaucoup moins vite que prévu*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 52, numéro 02, Juin 2015, p 41à 43.
8. LAGARDE. C, *risques de fragmentation : il faut préserver les bienfaits de la mondialisation en renforçant les structures internationales garantes de la stabilité financière*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 49, numéro 03, Septembre 2012, p26 et 27.
9. LAGARDE. C, *la voie du développement : conjuguer partenariat, engagement et souplesse au plan international pour que le monde aille mieux*, Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 52, numéro 02, Juin 2015 p 22 et 23.
10. OTKER-ROBE.I et PAZARBASIOGLU. C, *un métier à risque : les groupes bancaires mondiaux'adapteront aux nouvelles règles internationales en matière de fonds propres et de liquidités, mais à quel coût pour les investisseurs et la sécurité du système financier ?* Les réformes bancaires internationales dites de Bâle III, Novembre 2010 ; Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 47, numéro 04, Décembre 2010, p38 à 40.
11. PLIHON.D et LEMAIRE.F, *Le projet d'union des marchés de capitaux sur les rails ; Finance, Bruxelles rallume la mèche ;* In le Monde Diplomatique, Mensuel, Paris, Janvier 2016, p09.
12. SAURINA. J ET PERSAUD. A, *Bâle II va-t-il prévenir ou aggraver les crises ?* Publication trimestrielle du FMI, Washington, Finances & Développement, Volume 45, numéro 02, Juin 2008, p29 à33.

———— Le système bancaire algérien et les règles prudentielles ————

Tableau N°01 : Evolution du solde de la balance commerciale algérienne durant la décennie 2005-2015.

Valeurs en millions USD	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES	1 099	1 158	1 332	1 937	1 066	1 526	2 062	2 062	2 165	2 582	2 063
EXPORTATIONS HYDROCARBURES	43 937	53 456	58 831	77 361	44 128	55 527	71 427	69 804	63 752	60 304	35 724
TOTAL DES EXPORTATIONS	45 036	54 613	60 163	79 298	45 194	57 053	73 489	71 866	65 917	62 886	37 787
IMPORTATIONS	20 048	21 456	27 631	39 479	39 294	40 473	47 247	50 376	54 852	58 850	51 501
BALANCE COMMERCIAL	24 989	33 157	32 532	39 819	5 900	16 580	26 242	21 490	11 065	4 306	-13 714

Source : Centre National de l'informatique et des Statistiques (CNIS), Direction Générale des Douanes - Alger – 2016

Tableau N°02 : Importations cumulées par groupe de produits (biens de consommation) durant la décennie 2005-2014 selon les estimations d'ALGEX

Désignation des importations cumulées par groupe de produits de consommation durant 10 années : de 2005 à 2014	Sucre raffiné +café+tabac	Lait en poudre	Huile de soja tournesol et palme de table	Produits secondaires (confiserie, Chips, viennoiserie, sodas, surgelés, carcasses de bovins, fruits et légumes importé)	Blé+maïs	Soutien des prix à la consommation des produits dits de base	Médicaments
Montant exprimé en milliards USD	12,679 M USD	10,463 M USD	22,794 M USD	**29,753 M USD	26,052 M USD	28,491 M USD	15,822 M USD
664 milliards USD = 100% par rapport au montant d'exportation globale des hydrocarbures : de 2005 à 2014	2%	1,5%	3,5%	4,5%	4%	4,3%	2,3%

*Source : Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), ministère du commerce : **les chiffres antérieurs à 2012 pour les produits secondaires et superflus ne figurent pas dans les documents de l'Algex, ils ont été évalués en tenant compte d'un facteur d'évolution annuelle de la consommation constant de 7% avancé par le CNIS.*

D'après la contribution du docteur Samir.KEBOUR, »Politique du médicament générique : entre la subvention du pain et la rationalisation des dépenses», article publié in El -Watan du mardi 19 janvier 2016 – Rubrique, Idées – Débats, pages 16 et 17.

Tableau N°03 : Situation du fonds de régulation des recettes au 31/12/2014.

Situation du fonds de régulation des recettes en million de DA	2011	2012	2013
Reliquat année précédente	4 842 837	5 381 703	5 633 752
Fiscalité pétrolière LF	1 529 400	1 519 040	1 615 900
Fiscalité pétrolière recouvrée	3 829 720	4 054 349	3 678 131
Plus -value sur fiscalité pétrolière	2 300 320	2 535 309	2 062 231
Avance banque d'Algérie	0	0	0
Disponibilités avant prélèvements	7 143 157	7 917 012	7 695 983
Principal dettes publiques prélevées	0	0	0
Rembourrements avances Banque d'Algérie	0	0	0
Principal dettes publique à prélever	0	0	0
Financement du déficit de trésor	1 761 455	2 283 260	2 132 471
Total des prélèvements	1 761 455	2 283 260	2 132 471
Reliquat après prélèvement	5 381 703	5 633 652	5 563 512

Source : Ministère des finances, D'après un article de Nordine Grim intitulé : «le fonds de régulation des recettes en voie d'épuisement». Supplément El-Watan. Economie du lundi 05 Janvier 2015.

N.B : Le ministre des finances évalue les disponibilités du FRR à 7226, 4 milliards de dinars au 31.12.2014, desquelles il faudra prélever le déficit budgétaire de l'année 2014 (3800 milliards de DA) et celui de l'année 2015 (4100 milliards de DA). Le FRR ayant peu de chance d'être alimenté par des recettes pétrolières non budgétisées en raison de la modicité du prix du baril de pétrole, il y a de bonnes raisons de croire que les ressources de ce fonds seront taries dès la fin l'année 2016.